

pour les séjours jusqu'à 18 ans

La première semaine est la période durant laquelle le jeune participant peut avoir besoin d'un peu de temps pour s'intégrer dans un milieu nouveau. Nous recommandons donc, avant le départ, de lire notre guide pratique, des ouvrages sur le pays visité et de recueillir le maximum d'informations auprès des professeurs de langue ou de camarades ayant déjà participé à de tels séjours.

Ne pas oublier un cahier et de quoi écrire.

Nous ne conseillons pas de trousseau particulier. Il dépend des activités pratiquées. Pour les activités sportives, le matériel (raquettes de tennis, de ping-pong, de badminton, de squash...) est fourni sur place. Pour la natation, se munir d'un bonnet et d'un maillot de bain. Pour la commodité du voyage, il est préférable d'emporter une seule valise, solide, ou un sac à dos (voyage avion : le poids maximum autorisé des bagages est de 20 kg).

Les adolescents sont, au cours du séjour, en contact permanent avec des jeunes et des familles du pays d'accueil. Le mode de vie d'une famille étrangère est, parfois, différent du nôtre. Chaque adolescent doit faire un effort pour s'adapter et son intégration sera d'autant plus facile qu'il saura montrer, par quelques attentions, son désir de compter comme un des membres de la famille. Les hôtes étrangers apprécieront le respect des règles du savoir-vivre et de la courtoisie : ponctualité aux repas ; politesse ; règlement immédiat des communications téléphoniques personnelles ; tenue de la chambre (ne pas oublier de faire son lit chaque matin, de ranger ses affaires...).

Information pratique : le lavage du linge non délicat peut, si le participant le demande, être pris en charge par la famille hôte. **Important :** le jour du départ, ralliez-vous à votre animateur. C'est lui qui vous attendra à la gare, à l'aéroport, au port ou au départ du car. De même, il reste en permanence à l'écoute des participants durant tout le séjour pour régler tout problème, même mineur.

Argent de poche

Chaque participant est responsable de son argent de poche. Il est de son entière responsabilité de gérer correctement son budget afin de ne pas se trouver démunis en fin de séjour. Pour l'Europe : nous conseillons, à titre indicatif, 30 à 40 € par semaine pour les dépenses personnelles.

Pour les États-Unis et le Canada, une somme de 70 à 100 \$ par semaine nous paraît suffisante pour couvrir les dépenses et frais personnels : achat de souvenirs, disques, timbres et cartes postales, soirées cinéma ou activités complémentaires, ainsi que certains repas les jours d'activités ou d'excursions (si votre enfant ne souhaite pas emporter le panier-repas que lui prépare sa famille hôte).

Frais de transport

En général, les participants reçoivent une carte d'autobus en début de séjour. Si cela n'est pas possible (compagnies d'autobus différentes), leurs frais de transport pour se rendre du lieu de résidence de la famille d'accueil au lieu des cours leur seront remboursés à mi-séjour par les responsables de groupe (sauf pour les séjours linguistiques en immersion ou lorsque les participants sont logés à proximité du lieu des cours).

Soins

A) Grande-Bretagne, Irlande, Allemagne, Espagne : nous vous rappelons que les frais médicaux des assurés sociaux français en séjours linguistiques sont pris en charge par la Sécurité sociale du pays sur présentation de la CEAM, que vous devez obtenir auprès de votre caisse d'assurance maladie.

B) Malte : certains soins médicaux sont à régler sur place. Il faut alors demander un relevé des frais engagés auprès des médecins maltais, et le présenter à votre caisse d'assurance maladie à votre retour. La plupart des frais d'hospitalisation sont pris en charge par la Sécurité sociale du pays sur présentation de la CEAM, que vous devez obtenir auprès de votre caisse d'assurance maladie.

C) Canada, États-Unis : tous nos participants sont couverts par une assurance médicale (les détails vous seront communiqués lors de votre inscription).

Soins particuliers :

Nous demandons aux participants ayant un problème de santé

particulier de bien vouloir nous le signaler dans la rubrique "Santé" figurant sur le bulletin d'inscription. Cela s'applique, en particulier, aux jeunes avec un handicap et aux énorétiques à qui nous demandons de se munir obligatoirement d'une alaise pour la durée de leur séjour.

Pour tout problème de santé connu ou régime particulier non signalés à l'inscription, et survenant en cours de séjour, un supplément de 45 € sera facturé aux parents pour frais de gestion.

Allergies :

Il se peut que votre famille d'accueil possède un ou plusieurs animaux (comme c'est souvent le cas aux États-Unis, par exemple). Il importe donc, lors du signalement des allergies sur le bulletin de réservation et sur le dossier complémentaire envoyé après l'inscription, de préciser le degré de gravité de celles-ci, car cette information est déterminante pour l'affectation d'un participant allergique dans une famille hôte. Cela nous permet également de revenir vers les parents si l'allergie de leur enfant constitue un handicap trop important dans une région de séjour particulière.

La carte européenne d'assurance maladie :

La CEAM est une carte individuelle et nominative, gratuite et valable un an. **Attention !** Un délai d'au moins deux semaines est requis pour sa délivrance. À défaut, votre caisse d'assurance maladie délivrera à la place un certificat provisoire de remplacement, d'une durée de validité de 3 mois.

En cas de soins médicalement nécessaires au cours du séjour, la CEAM permet de bénéficier de la prise en charge sur place des frais médicaux, selon la législation sociale et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

Si le participant n'a pas cette carte lorsqu'elle est requise, ou si les frais doivent être réglés sur place, pensez à conserver toutes les factures et les justificatifs de paiement, que vous présenterez à votre caisse d'assurance maladie au retour.

Fiche individuelle de renseignements médicaux

Téléchargeable depuis votre "espace client" sur le site www.sejours-linguistiques.org, elle doit être remplie très soigneusement, sans omettre aucun détail, et remise à votre enfant. Ce dernier la donnera à l'animateur au moment du départ si elle ne nous a pas été envoyée auparavant. Tous les participants doivent être en bonne santé pour le voyage et être en mesure de participer à toutes les activités du groupe. Il n'est pas du tout recommandé d'envoyer un jeune malade ou déprimé à l'étranger.

Rapatriement

En cas de rapatriement pour maladie grave ou accident, tous les frais engagés sont pris en charge par notre assurance, lorsque c'est elle qui en a pris la décision.

Dans les autres cas, le rapatriement est à la charge des parents. Nous attirons l'attention des parents sur le phénomène des vols à l'étranger, de plus en plus nombreux, commis individuellement ou en groupe dans les magasins ou dans les familles d'accueil. Dans ce cas, le rapatriement (souvent demandé par la police locale) est à la charge des parents, ainsi que les amendes ou frais de justice éventuels.

Attestations

Nous pouvons vous fournir des attestations de présence et de paiement, sur demande écrite uniquement, dans un délai maximum de 6 mois après la fin du séjour. Tous nos séjours linguistiques pour enfants et adolescents font l'objet d'une déclaration d'ouverture auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Cette attestation vous permet de demander une aide financière auprès de certains organismes. Les attestations de paiement ne pourront être établies que pour des séjours réglés directement à la Ligue de l'enseignement.

Être guidé, c'est mieux !

Un guide pratique des séjours linguistiques vous sera envoyé après l'inscription. Toutes les informations pratiques pour bien préparer le séjour de votre enfant y figurent.



Important : il est interdit aux mineurs de fumer aux États-Unis et au Canada.

À noter : l'âge de la majorité peut varier d'un pays, d'un État ou d'une province à l'autre entre 18 et 21 ans.

DOCUMENTS DE VOYAGE OBLIGATOIRES					
Pays	Carte nationale d'identité	Autorisation de sortie du territoire*	Passport	Visa	CEAM ⁽¹⁾
Gde-Bretagne	✓	✓			✓
Irlande	✓	✓			✓
Espagne	✓	✓			✓
Allemagne	✓	✓			✓
Malte	✓	✓			✓
États-Unis		✓	✓	✓ ⁽²⁾	
Canada		✓	✓ ⁽³⁾	✓ ⁽⁴⁾	

* **Très important :** l'Assemblée nationale a voté le rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire. Pour quitter le territoire français, les jeunes ressortissants français âgés de moins de 18 ans au premier jour du voyage, doivent présenter une carte nationale d'identité en cours de validité et un passeport (selon la destination), une autorisation de sortie du territoire signée par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale et la photocopie du titre d'identité du parent signataire. **Attention !** Cette autorisation de sortie du territoire est obligatoire, même si le jeune est en possession d'un passeport à son nom.

Voir site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922. Les participants de nationalité étrangère, non ressortissants d'un pays de l'Union européenne, doivent consulter l'ambassade ou le consulat du pays dans lequel ils souhaitent se rendre pour obtenir un visa d'entrée.

Aucun participant qui ne serait pas en règle avec les autorités du pays d'accueil au moment du départ ne pourra être pris en charge par la Ligue de l'enseignement. Il en serait de même dans le cas où vous tenteriez d'emmener un animal domestique (FORMELLEMENT INTERDIT).

(1) Carte européenne d'assurance maladie.

(2) **Attention !** Les ressortissants français souhaitant se rendre aux États-Unis seront dispensés de visa à condition d'être porteurs d'un passeport biométrique ou électronique. Dans le cas contraire, un visa sera exigé. Le formulaire d'autorisation électronique de voyage (ESTA) doit impérativement être complété par le voyageur muni de son passeport conforme et valide sur <https://esta.cbp.dhs.gov>. La validation de ce formulaire génère l'envoi à l'adresse électronique mentionnée d'une autorisation de voyage dont le voyageur doit être obligatoirement doté avant d'embarquer sur un avion. Cette procédure est payante : un montant de 14 dollars doit être acquitté par carte bancaire lors de la demande en ligne. Cette autorisation de voyage sera valable pour une durée de 2 ans ou jusqu'à l'expiration du passeport.

(3) **Attention !** Pour entrer au Canada, un mineur de moins de 16 ans doit être muni d'une autorisation de voyage au Canada (envoyée avec le dossier complémentaire) signée par ses deux parents ou par son tuteur légal, d'une copie de son acte de naissance, d'une copie du livret de famille, d'une copie de la carte d'identité ou passeport de chacun de ses parents portant leur signature. Si les parents sont séparés ou divorcés, et que l'un d'eux exerce l'autorité parentale unique, l'autorisation de voyage peut comporter sa seule signature mais il faudra joindre copie du jugement de garde. Si un des parents est décédé, il faudra se munir d'une copie de l'acte de décès. Dans le cas d'une adoption ou tutelle, il faudra se munir d'une copie du jugement.

(4) Les ressortissants français souhaitant se rendre au Canada seront dispensés de Visa à condition d'être en possession, pour leur séjour, d'une autorisation de voyage électronique (AVE). Celle-ci doit être impérativement complétée par le voyageur, muni de son passeport conforme et valide, sur <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave.asp>. Le coût est d'environ 7 dollars canadiens.

Un séjour linguistique se prépare à l'avance. Mieux vaut s'inscrire tôt !

Procédure d'inscription

De 4 à 6 semaines

4 semaines, c'est le délai nécessaire à la Ligue de l'enseignement, entre :

1. l'inscription de votre enfant à un séjour linguistique et
2. la mise à disposition sur votre espace client des informations concernant la famille hôte qui accueillera votre enfant pendant son séjour.

Garantir la qualité du service

Pour vous garantir, en temps utile, la réception des informations relatives au séjour de votre enfant, la Ligue de l'enseignement a décidé, pour l'année 2017, de bloquer les inscriptions 3 semaines avant le début des séjours présentés dans cette brochure.

Retardataires

Toutefois, pour permettre des inscriptions de dernière minute, nous avons sélectionné dans chaque pays certains lieux de séjour qui seront encore ouverts aux inscriptions de J-21 à -15 avant la date de départ.

Pour connaître la liste de ces séjours, consultez le point de diffusion de votre choix.

Attention ! Pour ces inscriptions tardives, la Ligue de l'enseignement ne pourra pas vous garantir la communication des informations concernant la famille hôte dans la semaine précédant le départ.